



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Mobilité
et des Travaux publics

Réponse du Ministre de la Mobilité et des Travaux publics à la question parlementaire n° 7998 du 17 mai 2023 de Monsieur le Député André Bauler.

Un renouvellement du tronçon de la N18 entre Reuler et Clervaux est-il programmé dans un avenir proche ?

Une chaussée, dont la durée de vie est normalement de 10 à 15 ans, est exposée au cours de cette période à différents types de contraintes. Les plus importants sont les fortes variations de températures et le trafic dense des poids lourds.

La route nationale N18 entre Reuler et Clervaux ne fait pas exception à cette règle.

Par conséquent, il est inévitable que la route se soit dégradée au point de ne plus correspondre aux standards de qualité auxquels les usagers de la route sont habitués.

Néanmoins, l'Administration des ponts et chaussées prévoit régulièrement des campagnes d'entretien et de réfection de la voirie de l'État sur les différents territoires des services régionaux.

Dans l'affirmative, quels en seraient les détails et les améliorations prévues ?

Tant que la transversale de Clervaux n'est pas ouverte à la circulation, il est en effet difficile d'effectuer des travaux d'entretien importants sur la route nationale N18. En cas de fermeture du tronçon de la N18 en question, les poids lourds se retrouveraient actuellement sans alternative.

La mise en œuvre de la transversale s'étalant jusqu'en 2024, le tronçon en question devra être inclus à la campagne d'entretien et de réfection de 2024/2025.

Cette campagne comprendra de multiples travaux de réfection, l'entretien des siphons et des couvercles de regards, la réparation des murs, la stabilisation des talus ainsi que la confection de tranchées et la pose de drainage.

Luxembourg, le 7 juillet 2023

Le Ministre de la Mobilité et des Travaux publics

(s.) François Bausch